

DEMANDE D'ADMISSION EN FRANCHISE A POSTERIORI

Cette demande doit être établie pour solliciter l'admission en franchise a posteriori d'une importation de matériel sanitaire intervenue entre le 30 janvier 2020 et le 31 juillet 2020 inclus.

1. Organisme importateur :

NOM ou RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

EORI :

2. Organisme éligible à la franchise (si différent) :

NOM ou RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

EORI :

Pour les organismes agréés par la DGDDI : (date du mail valant agrément)

3. Opération concernée : (joindre la copie de la déclaration)

RÉFÉRENCE DE LA DÉCLARATION D'IMPORTATION :

DATE DU BON À ENLEVER(BAE) :

3. Bureau de dédouanement : (nom du bureau - ville)

4. Inventaire des marchandises :

	Nature	Origine/provenance	Quantité	Poids	Valeur unitaire
1					
2					
Valeur totale					

5. Provenance des marchandises : (rayer les mentions inutiles – joindre la facture ou l'acceptation de don)

DON - Nom et adresse du donateur :

COMMANDE - Nom et adresse du fournisseur :

6. Engagement :

Je soussigné(e) :

- nom :
- adresse :
- qualité :

certifie avoir pris connaissance des obligations qui incombent à mon établissement du fait de l'admission en franchise de matériel sanitaire importé afin d'être distribué gratuitement des personnes contaminées par le COVID-19, risquant de l'être ou participant à la lutte contre la pandémie.

Et m'engage :

- à acheminer directement lesdits objets jusqu'au lieu de destination déclaré ;
- à les prendre en charge dans l'inventaire de mon établissement ou organisme ;
- à les utiliser exclusivement aux fins prévues par le règlement (CE) n° 1186/2009 du 16 novembre 2009 ;
- à ne pas les prêter, louer ou céder, à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord préalable des autorités douanières ;
- à faciliter tous contrôles que les autorités douanières estimeraient utiles d'effectuer afin de s'assurer que les conditions pour l'octroi de la franchise sont et demeurent remplies.

A	Le	Signature du responsable	Cachet de l'organisme

Décision du bureau FID2	
Date	